

CENTRE SOCIAL DE PARILLY

27 bis avenue Jules Guesde

69200 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents,
Du Centre social Parilly

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du centre social Parilly relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 avril 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 797.12	1 797.12		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	1 797.12	1 797.12		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 686.13	97 464.81	6 221.32	3 176.08
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	103 686.13	97 464.81	6 221.32	3 176.08
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	116.00		116.00	116.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	116.00		116.00	116.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	105 599.25	99 261.93	6 337.32	3 292.08
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	56 381.31		56 381.31	44 376.41
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	607.23		607.23	1 652.79
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	55 774.08		55 774.08	42 723.62
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	318 772.75		318 772.75	316 366.99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 459.60		2 459.60	2 349.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	377 613.66		377 613.66	363 092.40
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	483 212.91	99 261.93	383 950.98	366 384.48

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	62 980.43	62 980.43
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	138 048.74	141 038.20
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	16 730.64	-2 989.46
SITUATION NETTE (1)	217 759.81	201 029.17
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 506.60	3 422.47
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	1 506.60	3 422.47
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	219 266.41	204 451.64
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	23 023.24	22 561.64
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	23 023.24	22 561.64
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	25 207.25	25 207.25
TOTAL PROVISIONS (4)	25 207.25	25 207.25
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 750.95	38 407.10
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	51 690.39	53 357.28
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	3 894.91	5 478.91
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 117.83	16 920.66
TOTAL DETTES (5)	116 454.08	114 163.95
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	383 950.98	366 384.48

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 688.00		5 176.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	220 665.20		212 714.91
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		220 665.20	212 714.91
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	253 802.64		221 467.66
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	250.00		250.00
DONS MANUELS	250.00		250.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		254 052.64	221 717.66
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	1 648.33		5 475.69
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	7 324.92		692.00
AUTRES PRODUITS	786.15		264.16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		490 165.24	446 040.42
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	114 238.87		100 708.68
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 380.76		4 078.25
SALAIRES ET TRAITEMENTS	263 565.28		257 322.84
CHARGES SOCIALES	86 356.29		82 317.50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	2 269.77		2 157.27
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
REPORTS EN FONDS DEDIES	7 786.52		5 000.00
AUTRES CHARGES	121.94		5.41
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		478 719.43	451 589.95
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		11 445.81	-5 549.53

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 078.63		1 087.54
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 078.63	1 087.54
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 078.63	1 087.54
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	389.92		819.58
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 915.87		1 877.26
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		2 305.79	2 696.84
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 099.59		1 224.31
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		1 099.59	1 224.31
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		1 206.20	1 472.53

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		496 549.66	449 824.80
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		479 819.02	452 814.26
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		16 730.64	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			2 989.46
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	49 619.68		49 619.68
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		49 619.68	49 619.68
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	49 619.68		49 619.68
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		49 619.68	49 619.68

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871500 PRESTATION EN NATURE VILLE	49 619.68
861300 LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	49 262.68	TOTAL (861)	49 619.68
861500 ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE AS	357.00		
Total charges contributions volontaires	49 619.68	Total produits contributions volontaires	49 619.68

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs.....	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	1
2. NOTES SUR LE BILAN.....	3
2.1. Les immobilisations.....	3
2.2. Les charges constatées d'avance.....	3
2.3. Les créances et les dettes.....	3
2.4. Les fonds propres.....	5
2.5. Les subventions d'investissement.....	6
2.6. Les provisions.....	6
2.7. Les fonds dédiés.....	7
2.8. Les produits constatés d'avance.....	7
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	8
3.1. Le comparatif des résultats.....	8
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	9
3.3. Transfert de charges.....	11
3.4. Le résultat exceptionnel.....	11
3.5. Les cotisations.....	12
3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	12
4. AUTRES INFORMATIONS.....	12
4.1. « Le fonds de roulement ».....	12
4.2. L'effectif moyen.....	13
4.3. Fiscalité.....	13
4.4. Rémunération des dirigeants.....	13
4.5. Honoraires du commissaire aux comptes.....	13

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée d'intérêt général.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Description de l'objet social :

L'association a pour but d'accompagner, soutenir, animer, promouvoir, favoriser toutes activités d'ordre social, familial, de loisir, culturel et éducatif nécessaires aux besoins des habitants, en donnant à son action un caractère éducatif permettant de favoriser la promotion des individus et des groupes.

C'est un équipement de proximité ouvert à l'ensemble des habitants

Description de la nature et du périmètre des activités :

L'association accueille, anime la vie sociale, accompagne et promeut les initiatives et projets d'habitants, propose des activités et services à finalité sociale, familiale, de loisirs. S'inspirant des valeurs de dignité, solidarité et démocratie, le centre social est un lieu d'échanges et de rencontres.

Description des moyens mis en œuvre :

L'association s'appuie sur des moyens financiers : cotisations des adhérents, subventions, moyens mis à disposition par la commune et participations des usagers aux activités, ainsi que sur des moyens humains : équipe de salariés et bénévoles.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Aucun fait significatif

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,

Annexe aux comptes annuels

- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activités</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>5 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de VENISSIEUX.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. *Les immobilisations*

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 797,12			1 797,12
Immobilisations corporelles	108 745,39	5 315,01	10 374,27	103 686,13
Immobilisations financières	116,00			116,00
TOTAL	110 658,51	5 315,01	10 374,27	105 599,25

Les immobilisations financières sont constituées des cautions restant valables 1 an.

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 797,12			1 797,12
Immobilisations corporelles	105 569,31	2 269,77	10 374,27	97 464,81
Immobilisations financières				
TOTAL	107 366,43	2 269,77	10 374,27	99 261,93

2.2. *Les charges constatées d'avance*

	2023	2022
Charges constatées d'avance		
ESET Antivirus	168,56	
Locations (TPE)	51,29	154,85
Maintenance informatique THEPAULT	2 058,74	2 019,45
Assurance	68,71	65,96
Télécommunications (Orange, Free mobile)	112,30	108,74
TOTAL	2 459,60	2 349,00

2.3. *Les charges à payer*

	2023	2022
Charges à payer		
Dettes fournisseurs factures non parvenues	26 202,69	22 049,10
Dettes fiscales et sociales	33 807,63	37 688,96
TOTAL	60 010,32	59 738,06

Annexe aux comptes annuels

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement	116,00	116,00		
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	607,23	607,23		
Créances financeurs :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- CAF	43 583,54	43 583,54		
- CARSAT	700,00	700,00		
- AURACS	7 786,52	7 786,52		
- MSA	18,04	18,04		
Autres créances	3 685,98	3 685,98		
Charges constatées d'avance	2 459,60	2 459,60		
TOTAL	58 956,91	58 956,91		
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	43 750,95	43 750,95		
Dettes fiscales et sociales	51 690,39	51 690,39		
Autres dettes	3 894,91	3 894,91		
Produits constatés d'avance	17 117,83	17 117,83		
TOTAL	116 454,08	116 454,08		

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	62 980,43				62 980,43
Report à nouveau	141 038,20	-2 989,46			138 048,74
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 989,46	2 989,46	16 730,64		16 730,64
Situation nette	201 029,17		16 730,64		217 759,81
Subventions d'investissement	3 422,47			1 915,87	1 506,60
Provisions réglementées					
TOTAL	204 451,64		16 730,64	1 915,87	219 266,41

Annexe aux comptes annuels

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	5 000,00			5 000,00
- CARSAT	1 500,00			1 500,00
Sous-total	6 500,00			6 500,00
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat				
- Région				
- Métropole				
- Ville				
- CAF	3 077,53	1 915,87		4 993,40
- Autres (à détailler)				
Sous-total	3 077,53	1 915,87		4 993,40
TOTAL	3 422,47	-1 915,87		1 506,60

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	25 207,25			25 207,25
- ...				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers				
TOTAL	25 207,25			25 207,25

Annexe aux comptes annuels

2.8. Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subvention AURACS		7786,52			7786,52	
- Projet : diagnostic de territoire	17561,64		2324,92		15236,72	
- Projet : numérique	5000,00		5000,00			
TOTAL	22561,64	7786,52	7324,92		23023,24	

2.9. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
	2023	2022
Produits constatés d'avance		
Subvention CAF (Class)	17 117,83	16 920,66
TOTAL	17 117,83	16 920,66

2.10. Les produits à recevoir

	2023	2022
Produits à recevoir		
Autres créances	53 032,08	39 646,92
TOTAL	53 032,08	39 646,92

Annexe aux comptes annuels

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	2023	2022	2021
Résultat d'exploitation	11 445,81	-5 549,53	35 715,93
Résultat financier	4 078,63	1 087,54	393,50
Résultat exceptionnel	1 206,20	1 472,53	5 031,21
Excédent ou déficit	16 730,64	-2 989,46	41 140,64

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	119 042,00	112 739,14	6 302,86	5,59%
- versées par la CAF	57 514,00	58 576,00	-1 062,00	-1,81%
Sous total	176 556,00	171 315,14	5 240,86	3,06%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	16 830,00	6 400,00	10 430,00	162,97%
- versées par la région				
- versées par la métropole	15 750,00	15 000,00	750,00	5,00%
- versées par la ville				
- versées par la CAF	10 000,00	9 204,00	796,00	8,65%
- versées par la CARSAT	3 500,00		3 500,00	
- versées par d'autres organismes AURACS, MSA	7 920,64			
Sous total	54 000,64	30 604,00	15 476,00	50,57%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat		499,98	-499,98	-100,00%
- versées par la région				
- versées par la métropole	14 000,00	14 000,00		
- versées par la ville	9 246,00		9 246,00	
- versées par la CAF		5 000,00	-5 000,00	-100,00%
- versées par d'autres organismes (à détailler)				
Sous total	23 246,00	19 499,98	3 746,02	19,21%
TOTAL (I)	253 802,64	221 419,12	32 383,52	14,63%
Prestations de services CAF :				
- Animation globale	73 694,00	70 785,00	2 909,00	4,11%
- Animation collective famille	24 665,20	23 682,00	983,20	4,15%
- CLAS	24 112,75	20 365,04	3 747,71	18,40%
- ALSH	14 542,39	15 783,45	-1 241,06	-7,86%
- EAJE				
- LAEP	4 674,45	4 199,13	475,32	11,32%
- BONUS TERRITOIRE CTG	15 926,05	17 360,86	-1 434,81	-8,26%
TOTAL (II)	157 614,84	152 175,48	6 874,17	4,52%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	411 417,48	373 594,60	39 257,69	10,51%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en 2023	Montant comptabilisé en 2022	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	16 830,00	6 400,00	10 430,00	162,97%
- non affectée		499,98	-499,98	-100,00%
Sous total	16 830,00	6 899,98	9 930,02	143,91%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	15 750,00	15 000,00	750,00	5,00%
- non affectée	14 000,00	14 000,00		
Sous total	29 750,00	29 000,00	750,00	2,59%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet				
- non affectée	128 288,00	112 787,68	15 500,32	13,74%
Sous total	128 288,00	112 787,68	15 500,32	13,74%
Subventions et PS de la CAF				
- affectées à un projet	69 255,64	66 863,94	2 391,70	3,58%
- non affectée	155 873,20	158 043,00	-2 169,80	-1,37%
Sous total	225 128,84	224 906,94	221,90	0,10%
Autres financeurs (CARSAT, MSA, AURACS)				
- affectées à un projet	11 420,64		11 420,64	
- non affectée				
Sous total	11 420,64		11 420,64	
TOTAL	411 417,48	373 594,60	37 822,88	10,12%

La subvention REAAP versée par la CAF augmente de 19,0%, à hauteur de 10000,00€ ; celle-ci finance des actions en direction de la parentalité.

La prestation de services ALSH de la CAF diminue proportionnellement au nombre d'enfants accueillis, soit -7,9%, à hauteur de 14542,39€.

La prestation de service CLAS de la CAF augmente de 18.4%, à hauteur de 24112,75€ pour le financement de 8 groupes d'enfants accompagnés scolairement.

La prestation de service de la CAF pour le financement du LAEP est en augmentation du fait d'un nombre d'heures de fonctionnement supérieur à celui de l'année précédente.

L'Etat maintient la subvention relative au financement des ateliers sociolinguistiques à hauteur de 3400,00€ et maintien à hauteur de 3000,00€ la subvention pour l'accès au droit et au numérique.

Annexe aux comptes annuels

En outre, l'Etat a alloué une subvention de 10430,00€ en faveur des actions menées en direction de la monoparentalité.

La subvention de la conférence des financeurs, représentée par la Métropole augmente de 5,0%, atteignant un montant de 15750,00€ pour les actions réalisées en direction du public sénior.

La subvention de la CARSAT a accordé une subvention pour la lutte contre la fracture numérique pour le public sénior à hauteur de 3500,00€ en 2023.

L'AURACS attribue une subvention pour un projet de prévention alimentaire à hauteur de 7786,52€, mais la notification tardive de cette subvention ne permettant qu'un déroulement partiel de cette action sur l'exercice 2023, celle-ci a été comptabilisée en fonds dédiés utilisables au cours des deux exercices suivants.

3.3. Transfert de charges

	2023	2022
Transfert de charges		
Avantage en nature Mutuelle AESIO	196,96	119,24
Chorum remboursements de prévoyance	537,80	3 998,51
Uniformation remboursements de formations	913,57	1 357,94
TOTAL	1 648,33	5 475,69

3.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2023	2022
Charges		
Régularisation des comptes usagers	1 098,67	1 224,31
Régularisation indemnités journalières CPAM	0,92	
Sous total	1 099,59	1 224,31
Produits		
Régularisation des comptes usagers	365,33	819,58
Régularisation indemnités journalières de CPAM	7,80	
Quote Part de subvention virée au CR	1 915,87	1 877,26
Régularisation de facture fournisseur	16,79	
Sous total	2 305,79	2 696,84
TOTAL	1 206,20	1 472,53

Annexe aux comptes annuels

3.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2023	2022
Personnel		
Locaux	38 240,00	38 240,00
Frais de fonctionnement	11 022,68	11 022,68
Autres	357,00	357,00
TOTAL	49 619,68	49 619,68

La ville de Vénissieux n'a pas communiqué les données de 2023. Les montants notifiés en 2022 ont été comptabilisés en accord avec les financeurs.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	2023	2022	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	219 266,41	204 451,64		
Actif immobilisé (B)	6 337,32	3 292,08		
Fonds de roulement (A-B)	212 929,09	201 159,56	11 769,53	5,85%

Annexe aux comptes annuels

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 20 salariés associatifs soit 8.8 ETP.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 200,00 €.